

ANNONCES LÉGALES

AVIS PUBLICS



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MEASURES DE PUBLICITE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public

Commune de Verneuil-en-Halatte
Enquête publique sur le projet de
Plan Local d'Urbanisme
Par arrêté n°2025-06 en date du 03
décembre 2025, le Maire de Verneuil-en-
Halatte a ordonné l'ouverture d'une
enquête publique portant sur le projet de
révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet :

Monsieur Michel LUCE, ingénieur- Agrégé au département aménagement et environnement de la Chaire de Conseil d'urbanisme de la Somme à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques Nodet, chef d'agence de société de maintenance en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le président du tribunal administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera, en public, sur une durée de 31 jours consécutifs du 6 janvier 2026 à 14h00 au mercredi 4 février 2026 à 17h00 aux heures habituées d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme et des avis des personnes publiques consultées sur support papier ou informatisé en mairie, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.verneuil-en-halatte.fr>

Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : secretaire@verneuil-en-halatte.fr

La Commission-enquêteur recevra le public à la Mairie de Verneuil-en-Halatte.

* Lundi 6 janvier 2026 de 14h00 à 18h30

* Samedi 17 janvier 2026 de 09h00 à 17h30

* Mercredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 18h30

* Mercredi 4 février 2026 de 14h00 à 17h00

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire- enquêteur pourront être consultés en Mairie pendant un an.

Le Maire,
Philippe Keller

AVIS PUBLICS



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE 60550

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

La commune de Verneuil-en-Halatte

informe la population qu'une enquête

publique se fera prochainement dans le

cadre de l'élaboration de plusieurs

charters nouveaux situés sur ses territoires

urbanistiques préposés.

Le mardi 04 janvier 2026 au

Mardi 20 janvier 2026 INCLUS

PERMANENCES

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur MICHEL LUCE :

* Lundi 06 janvier 2026 :

de 14 h 30 à 17 h 30

* Samedi 17 janvier 2026 :

de 9 h 30 à 12 h 30

* Mercredi 23 janvier 2026 :

de 14 h 30 à 17 h 30

Lieu de consultation :

Mairie du Conseil municipal

Mairie - 07 rue PASTEUR

60550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Objet de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de

présenter le projet d'élaboration de certains

charters nouveaux, d'expliquer les raisons

de cette démarche et de répondre aux

questions des habitants.

Déclaration du Maire

« Cette enquête publique s'inscrit dans

une démarche de transparence et de

concertation. Elle permettra aux habitants

de mieux comprendre le projet et de faire

part de leurs observations ».

Conclusion

La commune invite l'ensemble des

habitants à participer à cette enquête

publique afin de contribuer à la réflexion

collective autour du devenir de ses

territoires urbains.

Mairie de Verneuil-en-Halatte

Adresse : 07 rue PASTEUR

60550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Téléphone : 03 44 27 31 07

ou 03 44 28 09 06

Email :

secretaire@verneuil-en-halatte.fr

Le Maire,

Philippe KELLNER

AVIS PUBLICS



AVIS AU PUBLIC

BLANCOIS-LES-PEUCY

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet

ELABORATION DU PLAN LOCAL

D'URBANISME

Le Maire de Blanchois-les-Peucy, par

arrêté n°2025-072 en date du 28

décembre 2025 a ordonné l'ouverture

d'une enquête publique portant sur le

projet d'élaboration du plan local

d'urbanisme

Monsieur MICHEL YVES a été désigné en

qualité de Commissaire-Enquêteur

titulaire par le Président du Tribunal

Administratif. Un Commissaire-Enquêteur

suppléant a été désigné en cas

d'empêchement de Commissaire- Enquêteur titulaire.

L'enquête se déroulera, en Mairie pour

une durée de 31 jours consécutifs, du

mardi 01 janvier 2026 jusqu'au jeudi 5

février 2026 aux heures habituelles

d'ouverture de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public

pourra prendre connaissance des

dispositions du projet arrêté de plan local

d'urbanisme et des avis des personnes

publiques consultées sur support papier

ou informatisé en Mairie, ainsi que sur

le site internet à l'adresse suivante :

www.blancois-les-peucy.fr

Il pourra également consulter ses

observations sur les dispositions

sur le registre d'enquête déposé en Mairie

ou lui adresser par écrit à Monsieur le

Commissaire-Enquêteur en Mairie. Il pourra également

faire part de ses observations à l'adresse suivante :

secretaire@blancois-les-peucy.fr

La Commission-Enquêteur recevra le

public à la Mairie de Blanchois-les-Peucy.

* Mardi 01 janvier 2026 de 9 h à 12 h,

* Mercredi 21 janvier 2026

de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

* Jeudi 5 février 2026 de 9 h à 12 h

Après clôture de l'enquête, le rapport et

les conclusions du Commissaire- Enquêteur pourront être consultés en

Mairie.

Le Maire, MICHAËL DEQUIN

CESSION



29 rue de Villeneuve 60200 SENLIS

Tel : 03 44 60 90 50

Sauf avis contraire, nous sommes en date à

SENLIS du 29/12/2025, empressés de

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

ET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

à 29/12/2025, nous les mentionnons DUE

MODIFICATIONS



LEQUILLIER GARNIER

ANCIENNEMENT CONNUE

SOUS LE NOM D'ENQUETE

« SOCIÉTÉ CIVILE

PROFESSEUR D'AVOCATS

SENSE LEQUILLIER -

FREDERIC GARNIER -

TRANSFORMÉE AU SOCIÉTÉ

« SOCIÉTÉ LIBRAIRIE A